[illegible] (ces paroles se perdent au milieu du tumulte). — Vous voulez sans doute ménager les intérêts du patronat.

M. Delaisiaux. — Il va nous sortir une [illegible] (bis).

M. Lebas. — Il m'est impossible de laisser sans réponse les tielleuses paroles de M. l'adjoint Chatelleyn qui, si je comprends bien, avait fait une pression morale sur ses collègues.

M. Carpentier. — Wéill et Ségard étaient avec nous.

M. Wéill. — Oui.

M. Ségard. — C'est un mensonge.

M. Bocquet. — Vous êtes donc contre les ouvriers.

M. Ségard. — Non.

M. Chatelleyn. — M. Ségard, laissez donc des mauvais comédiens.

M. Waltremez. — Mauvais cabotin.

M. Motte. — Vos amis sont arrivés, Messieurs de la minorité, nous allons en finir tout de suite et reprendre le cahier des charges à l'art. 11.

M. Lebas. — Non, à l'art. 12, nous avons voté sur la 11.

M. Motte. — Nous allons tout recommencer.

Le majorité décide la continuation de la séance à partir de l'art. 11.

La minorité proteste avec la plus grande énergie.

M. Chatelleyn. — Je ne suis pas contre une augmentation de salaire de 50 centimes par jour, mais j'ai des craintes en ce qui concerne une diminution de redevance.

M. Cléty. — Nous pouvons voter les 3 fr. 50 par jour, avec la motion suivante : la société concessionnaire s'engage à ne pas diminuer un relèvement.

M. Waremez. — Le nombre des ouvriers n'est pas indiqué.

M. Chatelleyn demande à ses collègues d'adopter la motion Cléty et de lui faire confiance.

M. Lebas. — Puisque la séance continue, la minorité accepte.

M. Waremez. — Je demande au conseil d'inviter la société à payer les collations ouvrières des retraites.

M. Motte. — La chose est illégale.

M. Waremez. — Je dépose un vœu, alors.

M. Decock. — L'article 13 vise les chiffonniers ; ces malheureux ne pourront plus explorer les poubelles sans s'exposer à des poursuites.

M. Chatelleyn. — Supprimez cet article et rien, c'est la même chose ; le droit de pourvoirie vient des premiers articles et il n'a qu'un but : sauvegarder les intérêts de la ville.

La majorité adopte l'art. 13.

A l'art. 15, M. Debaisieux proteste contre les amendes infligées aux chartiers.

M. Motte. — C'est une sauvegarde contre les petits contribuables.

L'art. est adopté par la majorité.

Les art. 16 à 23 sont adoptés.

A l'art. 24, M. Lebas proteste contre la participation aux bénéfices qui n'aura lieu, pour la ville, que dans dix ans.

M. Cléty se range de son avis.

M. Chatelleyn. — La question des amortissements a été repoussée par le société.

M. Decock. — C'est un cahier des charges que le Conseil n'a pas le droit de modifier.

L'art. 24 est adopté par la majorité, ainsi que les articles 25 à 31.

L'ensemble du cahier des charges est adopté par la majorité ; la minorité ne prend pas part au vote.

La saison théâtrale

Le rapport des 2e et 3e commissions dit qu'une somme de 14.000 francs sera de nouveau affectée à M. Bourdette, pour donner au Grand Théâtre dix-huit représentations au cours de la saison 1911-1912. Douze additions pourront être données le dimanche et les six autres en semaine, le mercredi, à raison d'une au moins par mois.

Ces spectacles comprendront huit opérettes et six opéras ou opéras-comiques.

M. Bart accepte de fournir six matinées. Le dimanche, réservées aux nouveautés littéraires, vogues et à quelques spectacles classés, cela moyennant une subvention de 1000 francs.

En ce qui concerne le théâtre du Fontenoy, l'allocation de six mille francs affectée l'an dernier serait maintenue dans les mêmes conditions avec l'obligation d'un minimum de vingt représentations agréées par la sous-commission des théâtres.

La majorité suivie suivie le rapport. La minorité ne prend pas part au scrutin.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS, AUX INFIRMES ET AUX INCURABLES PRIVÉS DE RESSOURCES. — (LOI DU 14 JUILLET 1905).

Avis important

Par application des articles 9 et 13 de la loi du 14 juillet 1905, il a été déposé au secrétariat de la mairie :

1° La délibération du Conseil municipal en date du 8 juin, stipulant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance obligatoire formées par des personnes résidant hors de la commune ;

2° Les listes d'assistance complémentaire et rectificative aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, arrêtées par le Conseil municipal.

A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de 20 jours, les vieillards, infirmes et incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal, pourront présenter une réclamation à la mairie ; tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort.

MARIAGES DU LUNDI DE LA PENTECOTE

50 mariages sont inscrits pour le lundi de la Pentecôte ; M. Leblanc, adjoint, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, procédera à la union dans la nouvelle salle des mariages de l'Hôtel de Ville, à partir de 9 heures et demie du matin jusqu'à 11 heures au quart. Entrée par la Grande-Place.

DESCENTE DU PARQUET

Le 30 janvier dernier, Mme Delaere, née Dubar, 43 ans, cabaretière, rue de Lannoy, s'en fut chez Mme Jérôme Masselus, 28 ans, cabaretière, rue des Longues-Haies, 162, pour lui réclamer un pigeon voyageur.

Les explications se changèrent vite en querelle, puis en bataille. On ne sait pas encore ce qui s'est passé. En tout cas, quand Mme Delaere sortit pour rentrer chez elle, elle avait l'œil droit crevé. Elle déclare que c'était la femme Masselus qui lui avait donné un coup de pied ; celle-ci répliqua que la femme Delaere s'était blessée en tombant.

Pour tâcher de mettre un peu de lumière dans cette affaire, M. Delsé, juge d'instruction, est venu à Roubaix vendredi matin. Il est allé au domicile de Masselus, où il a confronté les deux femmes et reconstitué la scène de la rixe.

LE CONGRES DE LA PECHE A ROUBAIX

A l'occasion de l'Exposition Internationale du Nord de la France, le 2e Congrès de la Fédération Régionale des Pêcheurs à la ligne, riverains et pisciculteurs du Nord et du Pas-de-Calais, se tiendra à Roubaix, le dimanche 4 juin, dans une des salles de la nouvelle mairie, sous la présidence de M. Charles Fortin, président du Syndicat central des Pêcheurs de France, délégué par M. le Ministre de l'Agriculture.

LE SALON DE ROUBAIX

Rappelons que c'est samedi 3 juin, à 5 heures, qu'aura lieu, à l'Hôtel de Ville de Roubaix (rez-de-chaussée), le vernissage, c'est-à-dire l'ouverture du Salon d'art que l'œuvre des artistes de Lille est venue organiser. On en dit grand bien, quoqu'il s'agisse d'une exposition de dimensions restreintes, ce qui ne vaut que mieux en pareille, nul doute donc que cette inauguration donne lieu à une réunion artistique élégante et mondaine à la fois. De nombreuses invitations ont été lancées ; l'entrée pour les personnes non invitées est fixée au prix de un franc.

A LA « GRANDE HARMONIE »

La musique municipale la « Grande Harmonie » donnera un grand banquet, le lundi 5 juin, à 1 heure et demie, au « Café Français », à l'occasion du jubilé de 25 ans de vice-présidence de M. Henri Catteau.

TOURCOING

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni vendredi à neuf heures. M. Lecomte, adjoint, président.

De nombreuses questions sont à l'ordre du jour. Les édiles, heureusement, mettent une assez bonne volonté ; ils les expédient rapidement.

M. Cardon, marchand de charbon, et l'Union Economique du Nord demandent au Conseil municipal de déroger à la loi sur le repos hebdomadaire. Ils désirent que leurs employés travaillent le dimanche matin, qu'ils prennent l'après-midi du dimanche et la matinée du lundi comme jour de repos. L'autorisation est accordée à l'Union Economique.

M. Quivron demande que cette autorisation ne soit jamais accordée.

— C'est la loi, répond M. le président.

M. Courtois a demandé au Conseil municipal de vouloir bien supprimer un platane qui, placé devant sa maison, le gêne pour son travail. Il offre de payer une indemnité de 20 fr. Accordé.

Police municipale

Les conseillers municipaux reçoivent sans observation, les uniformes et les effets équipement fournis aux agents. Réception accordée.

Accident Holvoet, ayant eu il y a un an un accident, M. le docteur Vouvaret demande les honoraires à la ville. Autorisation est donnée à la Municipalité pour défendre les intérêts de la ville.

Usine à Gaz

M. Desurmont, qui a établi une usine rue du Général Drouot, demande l'autorisation d'établir une canalisation. Accordé.

— Le Conseil revoie l'étude du projet de l'élargissement du Pont Tournant établi sur le Canal de Roubaix. A la commission de la voirie.

MM. Quecq d'Henripret et Paul de Virq demandent à la ville de Tourcoing une indemnité au sujet du préjudice que l'écoulement des eaux de l'aqueduc de la rue Fin-de-la-Guerre occasionne à leurs propriétés. Le Conseil autorise M. le Maire de défendre la ville en justice. Accordé.

M. Henri Copin demande l'ouverture d'une rue nouvelle entre la rue de Rome et du Maréchal. M. Copin s'engage à entretenir la rue en bon état de se conformer en un mot à toutes les formalités. Tous les travaux seront surveillés par le service de la voirie. Accordé.

— L'ouverture d'une rue nouvelle entre les rues du Blanc-Seau et du Congo. Comme les riverains promettent d'entretenir la rue et de remplir toutes les formalités, est autorisé accordé.

Le Conseil municipal, répondant au désir exprimé par les contribuables, décide d'établir des canalisations d'eau potable rues du Bois, de la Lalle, Racine, Cœur-Joyeux et boulevard Industriel. Accordé.

On accorde à M. Masquelier, entrepreneur, l'autorisation de poser une canalisation d'eau sous la rue du Clinquet, à condition qu'il paiera une redevance de 5 francs et qu'il emploiera les eaux sur le territoire de Tourcoing.

Le Conseil municipal ratifie la subvention de 1.000 fr. à la Fanfare du Point-Central et 600 fr. à la Jeunesse du Blanc-Seau.

M. Renaux voit dans cette subvention un précédent.

M. Lecomte répond que les circonstances ont exigé cette subvention.

M. Courtois demande que la ville soit partagée en dix sections et chaque section aurait 1.000 fr.

M. Leveugle veut, au contraire, que l'on maintienne les festivals.

M. Lecomte dit que cette question ne peut être traitée qu'après avoir été étudiée par la commission des fêtes.

M. Martin vote dans le refus de subvention un sujet de mécontentement, les fêtes donnent un air de réjouissance dans les quartiers. Si le crédit n'est pas suffisant, dit-il, qu'on l'augmente. Quelques milliers de francs de plus ne grèveront pas le budget. Il prie les membres de la commission des fêtes de bien examiner les demandes qui lui seront adressées.

M. Lecomte répond que l'on ne demande pas mieux, mais il faut que les quartiers laissent de leur côté quelques efforts.

M. Martin dit que si le crédit des fêtes n'est pas suffisant, il faudrait l'augmenter, car les fêtes de quartier procurent une certaine réjouissance. Il s'approuve pas le refus brutal.

(A suivre).

AUTOUR DE LILLE

HELLEMMES-LILLE

Au Cercle Orphéonique. — Notre cercle orphéonique, qui a pris part aux concours d'Arras en 1906 et Namur 1909, en deuxième division, les 2 juillet prochain, en première division, au grand tournoi international de Beauvais.

Nous avons assisté à plusieurs répétitions, en nous nous sommes rendu compte des grands progrès accomplis par notre orphéon, depuis qu'il est entre les mains de l'éminent directeur qu'est M. C. Stien, professeur. Les deux chœurs au choix, ainsi que le chœur imposé qui est rempli de grandes difficultés, seront au point pour qu'une grande audition ait lieu le 24 juin à 9 heures du soir, dans la grande salle des fêtes de l'établissement du Bon Fermier.

La sympathie que rencontre notre vieille société ouvrière auprès des habitants d'Hellemmes, les encouragements qu'elle reçoit de toutes parts, sont une preuve sincère que tous nos vœux l'accompagnent dans la nouvelle lutte qu'elle a entreprise, et espérons que de nouveaux lauriers seront remportés par ses dévoués exécutants ; ce sera une juste récompense d'un labeur assidu et spécialiste. Pour couvrir en partie les frais qu'occasionne un pareil voyage, nous savons qu'une tombola est organisée et que de magnifiques lots seront offerts par le sympathique M. Fenyen, et par les dévoués présidents et amis. Nous souhaitons bien sincèrement une grande réussite à cette tombola.

ARMENTIERES

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir, à 8 heures et demie, sous le présidence de M. Henri Chas, maire.

Après l'adoption du procès-verbal, le Conseil réuni en séance ordinaire, « déplore la mort cruelle de M. le Ministre de la Guerre et adresse à M. le Président du Conseil ses vœux sincère pour son prompt rétablissement. »

Le maire est autorisé à traiter pour les distributions de pain et de viande à faire aux indigents à l'occasion des fêtes de la Pentecôte du 14 juillet.

Est adopté le décompte des travaux de terrassement et maçonnerie pour la distribution d'eau potable. Il s'élève à la somme de 2.596 francs 29.

Les travaux à passer avec M. Cobbaert pour location de chevaux nécessaires à l'enlèvement des boues et pour le service d'arrosage sont approuvés. D'autres marchés de gré à gré sont aussi approuvés.

Le Conseil décide que le service de nettoiement des rues de la ville sera remis au adjudication sur le cahier des charges ayant servi à la première adjudication modifiée sur les points suivants : La mise à prix est portée de 48.000 à 55.000 francs ; sur les heures de balayage. Une prolongation de trois années est accordée à M. Lambin-Dechidre, pour l'entreprise générale du Cimetière.

Sont ensuite votés : Un crédit de 6.000 fr. pour l'organisation du Carnaval d'été de la Pentecôte ; un crédit de 6.000 francs pour le grand concours de gymnastique des 13 et 14 août. Une allocation de 500 francs est accordée à M. Delattre, professeur de dessin, pour travaux décoratifs exécutés au collège de garçons. Il est accordé un subsides de 50 francs à la Maison des Etudiants de Lille. Sont approuvées certaines ventes amiables d'immeubles, ainsi que l'offre d'acquisition, par M. Maurice Debosque, d'une rouelle appartenant à la ville.

Le budget du service vicinal pour 1912 s'élevant en recettes et en dépenses à 12.600 francs est accepté.

Avis favorable est donné à l'approbation des comptes administratifs des Hospices, du Bureau de bienfaisance, du collège de garçons, du collège de jeunes filles et des budgets additionnels de ces mêmes établissements.

Le compte administratif de la ville s'établit comme suit : Recettes, 1.221.651 fr. 22 ; dépenses, 1.290.407 fr. 36 ; excédent de dépenses, 68.756 fr. 13 ; excédent de recettes de 1909, 210.644 fr. 67.

Le compte administratif de 1910 se solde par un excédent de recettes de 141.888 fr. 54. Il est approuvé sinon pour le compte de gestion du receveur municipal.

Le budget additionnel de la ville comportant un excédent de recettes de 112.572 fr. 40 est approuvé.

Il est accordé au syndical de l'Industrie textile un subside de 100 francs pour l'envoi de délégués au Congrès de Roubaix. Un crédit de 200 francs pour la création d'un cours de piano à l'Ecole nationale de musique est voté.

Le Conseil émet le vœu que les loie du 20 juillet 1898 soient modifiées de façon à laisser aux villes qui ont des receveurs municipaux la faculté de recouvrer par ces derniers les centimes communaux.

Les règlements et statuts des employés municipaux sont renvoyés à la prochaine réunion.

L'Administration municipale est autorisée à poursuivre des pourparlers pour l'achat d'une maison contiguë à l'école communale de la rue Solférino. Un crédit de 500 francs est voté en faveur des victimes de l'incendie du bazar Calry. Le Conseil vote un crédit de 80.000 francs pour l'agrandissement de la mairie. Il se réunit enfin en comité secret pour l'examen des questions d'assistance obligatoire.

La séance est levée à 11 heures.

TOURMINGIES

Les Sapeurs-Pompiers célébreront leur fête annuelle le lundi de la Pentecôte. Le banquet aura lieu à 2 heures, chez M. Louis Blondel, avec le concours assuré de l'Orgini, Léon, le chanteur comique populaire lillois.

TRESSIN

Election complémentaire municipale. — Demain dimanche, a lieu l'élection complémentaire municipale dont nous avons déjà parlé. Le comité central de la Fédération R. et R. S. du canton de Lannoy, à laquelle est adhérent la comité républicain de Tressin, adresse un chaleureux appel à tous les républicains en faveur de la candidature de MM. Lucien Caréile, Louis Degrauwez, Jean Delcroix et Louis Thiéffry. Pas un républicain, à quelque nuance qu'il appartienne, ne doit refuser sa voix à ces bons démocrates qui seront d'excellents administrateurs de la chose publique et ouvront défendre, au conseil municipal, les petits et les humbles.

LANNOY

Un suisse meurt au cours d'une procession — Un groupe d'enfants suivi d'un certain nombre de femmes, parcourait récemment les rues de Fouffleres, Soudain, le cortège, arrivé à l'entrée de la ville, rue de Tournai, s'arrête. Un homme, le suisse, venait de tomber sur la chaussée. Deux passants relèvent l'infortuné et le transportent en un [illegible] Dolmpmetto, où malgré les soins énergiques du docteur Coudmond, il rendit le dernier soupir, succombant à une embolie au cœur. Le défunt, M. Dolphons J.-R., était âgé de 59 ans, marié et père de plusieurs enfants.

HEM

Malade au régiment. — M. Henri Delecroix, maire, a été prié par télégramme, d'annoncer, avec tous les ménagements possibles, à la famille de M. Desprets, boulanger au hameau du Bon Poste, la maladie grave d'Emile Desprets, commis surnuméraire de la 8e section à Verdun. Immédiatement, Mme Desprets est partie en chevrel de son fils.

NORD

DOUAI

Conférence sur la technique et la pratique du filetage. — Dimanche dernier, M. Adroun, ingénieur, donnait dans les ateliers des écoles municipales d'apprentissage et de perfectionnement de la place Carnot, en présence d'un auditoire nombreux, sa conférence sur la « Technique et la pratique du filetage », précédemment annoncée.

Grâce à un certain nombre d'outils de précision prêtés par différentes maisons d'outillage, à de multiples figures, à de nombreux modèles de démonstration exécutés par le personnel et par les élèves de l'école d'apprentissage, M. Andreuin parvint à rendre simples aux yeux de tous les détails les plus ardus de la technique et de la pratique du filetage.

A la suite de démarches faites par M. Adroun, la causerie sur la technique du filetage paraîtra in extenso dans une de nos grandes publications techniques. « La Revue de Mécanique » : un certain nombre d'exemplaires seront mis, par l'éditeur, à la disposition des écoles municipales d'apprentissage et de perfectionnement.

VALENCIENNES

Enfant grièvement blessé par un cycliste. — Vendredi, vers 9 heures du matin, place Cardon, le petit Félan, 9 ans, demeurant rue Comtesse, a été renversé par un cycliste demeuré inconnu, et grièvement blessé à la tête.

Enfant renversé par une auto. — A proximité de l'église Sainte-Croix, Charles André, 7 ans, rue de Condé, 314, a été tamponné par l'automobile de M. Richard, de Saint-Saulve, et grièvement blessé à la chevilée gauche.

Les fêtes pendant l'été de 1911. — Voici le programme des fêtes qui seront organisées par la municipalité et les sociétés locales pendant la saison 1911 :

Le 11 juin, fête annuelle du bemeau de Saint-Vaast ; le 18 juin, fête annuelle du faubourg de Paris ; le 25 juin, Congrès municipal de l'Hippodrome et concours sur la place Verte donné sous le patronage de la Croix-Rouge.

Le 2 juillet, fête annuelle du faubourg de Cambrai et fête annuelle des Anciens sous-officiers à la place Verte ; le 9 juillet, fête nationale, 1re représentation du théâtre Grémier sur la place Verte ; le 15 juillet, 2e représentation du théâtre Grémier ; le 16 juillet, Braderie, carnaval d'été et 3e représentation du théâtre Grémier ; le 17 juillet, 4e et dernière représentation du théâtre Grémier ; le 23 juillet, concours d'animaux reproducteurs et exposition d'instruments agricoles, par la Société d'Agriculture. Sur la place Verte, fête de nuit par la société des Incas. Fête du quartier de la place Cardon. Les 13, 14, 15 août, concours international de musique (sociétés cherales, harmonies et fanfares).

Au camp de Sissonne. — Le 327e est parti pour le ramp de Sissonne jeudi, à 3 heures et demie du matin. Les réservistes seront de retour dans la soirée du 14 juin.

DENAIN

Noyé. — Vendredi matin on a retiré du canal le corps de Gaulin Louis-Jacques, 20 ans, qui avait manifesté l'intention de se suicider pour ne pas rejoindre le régiment.

SAINT-AMAND

Vol. — On a dérobé au marché le porte-monnaie de Mme Martin, de Brillon.

Accident. — Le petit Boutelier, 11 ans, passait route de la Croisette, lorsqu'il eut l'idée de grimper sur un arbuste. Il tomba et se brisa le poignet.

Habitations à bon marché « La Solidarité ». — Une réunion aura lieu le lundi 5 juin, à 4 heures de l'après-midi, rhez M. Thiour-Duranton, cabaretier, rue de l'Union, pour les inscriptions concernant les groupes du Moulin-des-Loups.

Au cours de cette réunion, il sera donné connaissance des terrains pour lesquels des propriétaires ont consenti une promesse de vente et les sociétaires se prononceront sur le choix. Toutes les personnes inscrites pour le Moulin-des-Loups ou la Collinière ont le plus grand intérêt à y se trouver, leur présence au relle de leur représentant sera absolument indispensable. La commission se rendra lundi sur les terrains ; rendez-vous à la descente du tramway de 3 h. 15, à l'entrée du coron pour les sociétaires désirant d'accompagner la commission.

Les personnes qui ont adhéré à la société en limitant leur inscription au groupe du centre de la ville sont avisées que leur réunion est retardée. De nouveaux terrains ont été choisis, mais la commission a jugé ces rabais encore insuffisants ; les pourparlers continuent et tout lui espérer qu'une solution interviendra dans un délai très rapproché.

WALLERS

Jambes brisées. — Mme Rieq, 89 ans, a été renversée par l'auto de M. Vendeville, de Denain, et a eu les jambes brisées.

CAMBRAI

CAUDRY

L'Harmonie municipale participera les 4 et 5 juin au concours national de Meaux, en deuxième division, première section.

Réquisitions militaires. — La revue des chevaux, juments, mulets et mules, ainsi que des voitures susceptibles d'être réquisitionnés pour le service de l'armée, aura lieu à Caudry le 8 juin, à 6 heures trois quarts du matin.

Cette année, les chevaux entiers ne devront pas être présentés, mais par contre, devront être amenés pour la revue toutes les voitures, qu'elles soient à 4 roues ou à 2 roues, qu'elles soient attelées à deux chevaux ou à un cheval, ou même qu'elles soient dépourvues d'attelage.

Il n'est fait d'exception que pour les voitures qui sont exclusivement affectées au transport des personnes ou celles attelées de plus de deux chevaux.

BEAUVOIS

Fête annuelle. — C'est dimanche qu'aura lieu la fête annuelle du Jeune-Bois. A cette occasion, les commerçants du hameau ont organisé de nombreuses réjouissances.

AVESNES

HAUTMONT

Noyé inconnu. — M. Bouché, ouvrier d'usine, a retiré du canal du lac des Boulonneries du Nord, le cadavre d'un inconnu. Il paraît avoir une cinquantaine d'années.

Coup de tisonnier. — Augusta Bailleu, 39 ans, ouvrier d'usine, né à Saye (Belgique), frappa à coup de tisonnier son voisin François Bleiaux, 41 ans, journalier, qu'il soupçonnait d'avoir des relations avec son amie. Bleiaux porte une blessure profonde à la tête. Bailleu a été arrêté.

MAROILLES

Manifestation cléricale. — Les cléricaux se remuent beaucoup dans notre commune, depuis quelque temps. Ile viennent d'organiser, avec l'autorisation de M. le maire, dition, une grande sortie pour le lundi de la Pentecôte. On doit le prêcher de tous côtés.

Le présence à la tête du cortège de M. Delamaire, évêque, ne devont pas suffire pour attirer la foule, on a songé à lui demander son concours dans une réunion qui aura lieu la veille. On fait venir un révérend père du patronat, dans une vaste salle de la localité, capable de contenir un grand nombre d'auditeurs, des amours de l'abbé Delarue et de la pieuse aventure de M. d'Abbadie d'Arrast. Et avec ce sujet que ne manquera pas d'émouvoir dévotes et dévots, on espère recruter au nombre imposant de figurants pour la sortie du lendemain.

BEAUFORT

Roulotte incendiée. — Le roulotte de M. Julien Dagnery, 38 ans, tonnin, installée place de Beaujon, a été la proie des flammes. Pertes : 6.000 francs.

DUNKERQUE

L'aile blesse et fuit. — Mme Dendeyne, boulangère, rue des Vieux-Remparts, a été renversée par une automobile allant à toute allure. On la releva évanouie et portant une profond blessure à la tête. Sa fille qui se trouvait à ses côtés eut le talon de sa bottine enlevé.

Quant au chauffard, il disparut.

PAR LES GRANDES CHALEURS
PRENEZ
UN BANYULS TRILLES
à l'eau de Seltz au naturel avec un peu de sirop de citron et vous serez
IMMÉDIATEMENT ET AGRÉABLEMENT DESALTÉRÉS
C'EST L'APÉRITIF D'ETÉ
PAR EXCELLENCE
Demander un TRILLE à L'EAU et CITRON
et exiger l'étiquette BANYULS - TRILLES sur la bouteille
2079

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Tête communale. — Voici le changement dans l'ordre des concerts portés au programme :

Lundi 5 juin.— La musique militaire jouera à 3 heures et demie sur la Grande-Place pendant la tête aérostatique. L'harmonie municipale donnera jeudi à 8 heures et demie, sur la Grande-Place et Place de l'Hôtel de Ville, d'artifice une retraite aux flambeaux avec les tambours et clairons de la compagnie des sapeurs-pompiers. Départ de la Grande-Place.

Itinéraire : rue du Pot-d'Etain, rue des Trésiers, rue d'Arras, place de Lille, rue Eugène Haynaut, rue Marcelin-Berthelot, boulevard Victor-Hugo, Marché-aux-Chevaux, rue de Lillers, rue Foldherbe, boulevard Victor-Hugo, place Lamartine, rue Sadi-Carnot, Grande-Place, rue du Carillon, dislocation place Saint-Vaast.

LENS

Ecole primaire supérieure professionnelle. — Le tableau d'honneur des mois d'avril et mai 1911 est ainsi composé :

Classe de 1re année : Debeugny, Demanse.

Feuilleton du 2 juin N° 48

Belle-Rose

Par Amédée ACHARD

Pierre arriva sur le sable aussi vite que lui, et tous deux courbés cherchèrent le long du fleuve, qui brillait comme un large ruban d'acier.

Ils n'avaient pas fait cinquante pas, qu'ils aperçurent, auprès d'un vieux saule, penché sur la rive, un corps noir qui flottait doucement au cours de l'eau. Il y avait des insistants où ces corps venait à la surface, et d'autres où il disparaissait sous les branches de saule, obéissant au remous qui le balançait.

— La voilà ? dit Pierre, regarde : ses deux mains sont nouées autour d'une branche.

C'était en effet le cadavre d'un homme cramponné à l'arbre. Les bras, raidis par l'agonie, serraient de toutes leurs forces le tronc du saule. Le remous des ruisseaux tremblants Belle-Rose s'avança sur le tronc du saule. Le bruit que Pierre entrait dans le fleuve ; courbés sur le cadavre, dont la tête baffouée par les vagues flottait entre les feuilles. Ils le tirèrent de l'eau, mais les doigts inflexibles étaient scellés à la branche, et il fallut la couper pour la pousser au rivage. Mme de Châteaufort attendait au bord de la Sambre, [illegible] le cadavre humide fut étendu sur [illegible] pâlissaient rayons de la lune, la [illegible] elle le reconnut.

— M. de Villebrais ! dit-elle.

Belle-Rose se jeta à genoux près du mort ; n'était bien lui ; la face était livide, et ses yeux, démesurément ouverts, saillaient hors des orbites. Les angoisses d'une horrible agonie avaient bouleversé ses traits, où [illegible] tiellement exprimait la douleur. Le jeune officier laissa retomber la tête qu'il avait un instant soulevée.

— Le cœur ne bat plus, dit-il. Que Dieu fasse pais à son âme !

M. de Villebrais, en voyant passer la Sambre, s'était trompé ; son cheval qui n'avait tout d'abord de l'eau que jusqu'au jarret, perdit pied tout à coup ; M. de Villebrais voulut le ramener, mais le courant était fort et rapide en cet endroit ; l'effort qu'il demandait au cheval qui s'enfonçait sous lui, et tenta de se sauver à la nage. Il y aurait peut-être réussi si le cheval, en se débattant, ne l'eût frappé d'un coup de pied à la tête, ce qui fit perdre à M. de Villebrais le reste de ses forces. Ce fut alors que le nageur poussa son premier et formidable cri. Un de ses hommes, caché dans un fourré sur la rive opposée, se glissa vers le rivage pour aller à son secours, mais il tomba dès son premier élan dans un creux du lit, tout rempli d'herbes, où il faillit rester. Comme il s'en dégageait, il entendit du bruit dans un pavillon ; la peur le prit et il se jeta sous un taillis. Cependant M. de Villebrais luttait contre le courant avec l'énergie du désespoir ; sa tête coulait parfois sous la surface, sa bouche s'emplissait d'eau, sa respiration s'épuisait ; quand il avait assez de force pour soulever sa poitrine, il jetait un de ces cris suprêmes qui glacèrent d'effroi Mme de Châteaufort. Un dernier effort lui fit atteindre le vieux saule miné par la rivière, ses doigts s'attachèrent autour d'une branche comme des liens de fer. Il voulut se hausser sur le tronc ; mais la branche plia, un cri d'horreur jaillit de ses lèvres bleuies, et son visage disparut sous les flots. Quand Belle-Rose se fut assuré de la mort de M. de Villebrais, il appela la garde et les [illegible] de cadavre du noyé, puis il reprit avec madame de Châteaufort et Pierre le chemin du pavillon. En ce moment, on entendit au loin le galop précipité de trois ou quatre chevaux ; c'étaient les gens de M. de Villebrais qui, ne voyant privés de leur chef, regagnaient leurs cantonnements. Mme de Châteaufort se retrouva un tête-à-tête avec Belle-Rose pour la dernière fois. La mort imprévue et terrible de M. de Villebrais avait encore augmenté la tristesse profonde et l'amer découragement dont elle se sentait frappée. La décolation était dans son âme ; elle avait vu l'agonie de M. d'Aigremont ; elle venait de voir le cadavre de M. de Villebrais ; elle voyait devant elle Belle-Rose pâle et morne, qui portait dans son cœur le deuil de son père. Elle comprit que l'heure de la séparation avait sonné, et épouvantée à son aide tout ce qui lui restait de force, elle tira de sa poche un petit paquet cacheté.

— Voici, dit-elle à Belle-Rose, les papiers qui constituent l'état du fils de M. d'Aigremont. Vous pouvez en faire ce que vous voudrez, mais je vous demande de ne rien faire qui puisse nous compromettre. Je ne vous demande rien pour moi, mais pour mon enfant, pour mes pauvres enfants, pour mon mari, pour mes [illegible] vivant en grande seigneurie qui n'ont de rapports ensemble que pour les choses qui tiennent à leur état dans le monde. Pierre, attaché à la compagnie où servait Belle-Rose, avait suivi l'armée à Tournai. Les opérations du siège commencèrent aussitôt et le jeune officier se trouvait le jour même. Les efforts de l'artillerie furent tournés contre un fort qui commandait la place du côté du midi. Les assiégés répondaient par un feu bien nourri aux efforts de l'armée française, et cherchaient à troubler ses opérations par de fréquentes sorties. Mais la présence du roi augmentait l'ardeur des troupes, et l'on prévoyait déjà l'instant où la ville serait forcée de battre la chamade. Pierre en précipiter le moment, il s'agissait de miner un bastion dont la chute, en ouvrant le rempart, contraindrait le gouverneur de Tournai à parlementer. C'était une expédition où il avait de grands dangers à courir, et qui demandait des hommes déterminés. Belle-Rose, qui cherchait des occasions de se signaler, s'offrit de bonne volonté.

— C'est bien, lui dit Mme de Nancrais ; choisis les hommes, et si tu en reviens, tu viendras capitaine.

Vers le soir, à la tombée de la nuit, Belle-Rose accompagné de la Déroute, de Pierre et de quatre ou cinq autres sapeurs, sortit du chemin couvert et s'approcha des fossés en rampant sur le terre. Les premières sentinelles qui l'aperçurent, tirèrent sur lui et sans leur donner le temps de recharger leurs armes, il se mit à courir jusqu'au bord du fossé, où il se laissa tomber. Belle-Rose n'était muni d'un sac plein d'étoupes qu'il avait coiffé d'un chapeau. Au moment où les Espagnols allongeaient leurs hampes pour le rempart, il jeta cette espèce de mannequin dans le fossé. Il laissait sombre déjà, et tous les soldats, trompés, firent feu dessus, à l'exception de deux ou trois. Belle-Rose sauta sur le mannequin, ceux qui n'avaient pas tiré lâchèrent leurs coups, mais le lieutenant était déjà parvenu de l'autre côté et s'était logé derrière un éboulement sans autre accident qu'une balle perdue dans son habit. Les gens de Belle-Rose, restaient dans les plis du terrain, attendaient son signal pour descendre. Quand à lui, sûr de n'être pas inquiété, il mit tout de suite la sape au rempart et travailla avec une telle ardeur, qu'en moins de deux heures il eut pratiqué une excavation où deux hommes pouvaient tenir.

(A suivre).

La Santé est assurée aux Dames par l'emploi de la Fleur Alpine : son parfum délicieux, son emploi facile et son odeur agréable la placent au premier rang parmi les antiseptiques pour la toilette intime. Supprime les flueurs blanches au quelques jours.

Le flacon : 3 fr., 3 fr. 45 franco. — Traitement complet, 5 flacons contre mandat de 15 fr. Adressez à Derouault, Pharmacien à Rouen.
1135

Le PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les cours des tissus de travail.